

Les activités de l'EM:

Les activités vocales :

Les jeux vocaux et culture vocale (ref premier TD)
Répertoire de chansons : comptines, répertoire enfantin
La chorale

Dans l'année en C2 on apprend 6 à 8 chants à chaque niveau d'enseignement qui forment progressivement le répertoire de la classe --> renvoie au nombre de périodes dans l'année.

3 repères :

- repère de régularité : la voix, l'écoute et la mémoire se développent par des sollicitations régulières dans des situations et sur des objets variés
- progressivité des apprentissages : six à huit chants et oeuvres qui forment le répertoire de la classe
- diversité : oeuvres/chants choisis dans des styles et des époques divers. Les oeuvres posent les premiers repères dans l'espace et dans le temps

en C3 : **repères**

- différentes compétences sont mobilisées et travaillées de concert
- pratique vocale suppose l'écoute qui profite à la utilisation de la voix comme du geste pour s'enrichir
- au moins quatre chants et découverte d'un ensemble plus important d'au moins 6 oeuvres
- diversité

prendre en compte la **chorale, c'est obligatoire** à l'école. dirigée par le PE avec un intervenant agréé qui est un dumiste (diplome universitaire de musicien intervenant)

les activités d'écoute :

- en lien avec les autres activités
- répondent à une progression exigeante

il faut poser des questions aux élèves avant une première écoute : permet de guider l'audition. Il n'y a pas d'obligation.

à l'école, on peut évaluer une audition, fait parti des exigences. il faut évaluer ce sur quoi on peut se mettre d'accord : chanteur ou chanteuse ? quel instrument? etc.

Une écoute n'est pas forcément collective : on peut faire une écoute aérienne collective pour commencer

- on peut fonctionner par atelier
- les élèves peuvent utiliser des MP3, des tablettes, des applis etc..
- Après l'écoute collective les élèves peuvent réécouter individuellement + répondre à des questions pour approfondir.

il faut écouter plusieurs fois le même extrait au cours d'une même séance. cela induit que l'extrait est court. un extrait étudié doit durer 3 minutes de musique grand max. on peut l'écouter jusqu'à 3 fois. la séance dure entre 20 et 30 minutes.

on passe environ 5 séances sur une oeuvre au C2/C3. 6 auditions dans l'année, 5 périodes, donc un peu plus d'une audition par période.

tambourins et applis : liés aux pratiques

vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=dcaaKLVm7_U&feature=youtu.be

travail effectué par la compagnie toumback :

série d'exercices utilisant le corps, grâce à 4 méthodes

tout ce travail lié aux applis etc. doit accompagner le chant ou l'audition

la place de l'EM dans la semaine :

potentiellement tous les jours ! l'EM se morcelle : possibilité de faire de réécouter une oeuvre en sortant une ardoise ou autre, lors des passations d'activités.

possibilité de faire de la musique en lien avec : EPS, maths, phonologie, langue, dans les rituels (anniversaires, attendre les parents...), histoire-géo, littérature = tout en fait

le cas des intervenants :

- Mims
- CFMI
- Dumis
- Dumiste

le travail avec un musicien intervenant est un travail de collaboration. Les contenus sont construits en commun. Le PE est responsable des enseignements.

Outils :

guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistiques et culturelle (PEAC). (A connaître pour le concours!!)

charte pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 10 articles assez généraux.

depuis que les écoles normales existent, le PE doit être passeur de musique.